

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE
(Art. 22 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par L.21 juillet 1994)

Je soussigné, M....., né le....., à.....,
(marié, célibataire), exerçant la profession de....., et demeurant
à

Déclare me porter caution solidaire, jusqu'à la fin du contrat de location et sans pouvoir exiger la poursuite préalable du locataire, du règlement de toutes les sommes que pourrait devoir M..... à M....., son bailleur (et éventuellement les bailleurs successifs), résultant d'un contrat de location signé le..... pour un logement situé à.....

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du contrat de bail et avoir pris connaissance de ses clauses et conditions, spécialement du montant du loyer et charges qui s'élèvent à la somme de..... (en toutes lettres), lequel est indexé sur la variation annuelle de la moyenne de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Je reconnais, en outre être informé de la situation financière du locataire.

Le présent cautionnement garanti, au profit du bailleur, le paiement de tout ce que le locataire peut devoir au bailleur, et en particulier : les loyers, charges et accessoires, intérêts, indemnités dues à titre de clauses pénales et indemnités d'occupation, frais et dépens de procédure et coût des actes, ainsi que les réparations mises à la charge du locataire.

Je, soussigné, M....., en me portant caution solidaire de M....., m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier. Je mesure donc l'importance et la portée de mon engagement. Je reconnais être en possession d'une copie du bail aux termes duquel le montant du loyer est de (en toutes lettres); lequel comporte une clause de révision ainsi conçue..... (reproduire intégralement et de façon manuscrite la clause de révision telle que rédigée au contrat).

Enfin, j'ai pris connaissance du premier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989, rédigé ainsi : "Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation."

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à....., le.....

« Lu et approuvé – Bon pour caution »
(Signature de la caution)

« Lu et approuvé – Bon pour acceptation »
(Signature du bailleur)